AR Prefecture
017-211701552-20260924-DE092202609010-DE
Reçu le 24/09/2026

ETAULES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT
CANTON DE LA TREMBLADE
COMMUNE D'ÉTAULES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : **23**
Présents : **18**
Votants : **22**

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le JEUDI 17 SEPTEMBRE** le Conseil Municipal de la Commune d'ETAULES (Charente-Maritime), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20h30, sous la **présidence de Vincent BARRAUD, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal **: 10 septembre 2026**

Présents : BARRAUD Vincent, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, GAGNADRE Josselyne, COTTIN Pierre, BUREAU Nadia, JEUNESSE André, DUJARRIC DE LAGARDE Irène, FATRAS Christian, de LACOUR SUSSAC Hugues, JOUINOT Sophie, ROBERT Nathalie, BOUCHALAIS-COUZON Cristelle, AUDEBERT Délizia, ULYSSE Karine, ROHRIG Thomas, RECOUVREUR Anaïs, BAUDIT Mathis.

Absents : GAURIVEAUD Jean-Jacques,

Absents ayant donné pouvoir : BOITIER Jean-Louis à BUREAU Nadia, ARRIVÉ Hervé à JOUINOT Sophie, LEQUES Thierry à GAGNADRE Josselyne, ROMPILLON Nelly à AUDEBERT Délizia
La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Vincent BARRAUD, maire.
Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.

Secrétaire de séance :
Le conseil municipal nomme par 22 voix Daniel MOTARD en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

DE 092 - 2026/09-010 CAF – AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – PRESTATION DE SERVICE ALSH PERISCOLAIRE

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

- ***VALIDE l'avenant n°3 à la convention d'objectifs et de financement soumis par la CAF***
- ***AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire à intervenir***

Pour extrait conforme

MAIRIE D'ETAULES 17750 (Char...

Le Maire, Vincent BARRAUD

Le secrétaire, Daniel MOTARD

Numéro de contrôle de légalité : 017-211701552-2026…….. - DE 092202609 010-DE
Reçu en préfecture le /09/2026
Délibération affichée le /09/2026
Délibération rendue exécutoire le /09/2026, le maire, Vincent BARRAUD

Hôtel de Ville
27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23
mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr

AR Prefecture
017-211701552-20260924-DE092202609010-DE
Reçu le 24/09/2026

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT

MAIRIE D'ETAULES
COURRIER ARRIVÉ
LE 29 JUIL. 2026
DGS MAIRE Police
CCAS POINT

Caf de la Charente-Maritime

Avenant N°3
Prestation de service
Accueil de loisirs (ALSH)
Périscolaire

Année : 2024-2026
Gestionnaire : COMMUNE DE ETAULES
Structure : PERI COMMUNE DE ETAULES
Code pièces Type : avenant

Numéro de contrôle de légalité : 017-211701552-2026…….. - DE 092202609010-DE
Reçu en préfecture le /09/2026
Délibération affichée le /09/2026
Délibération rendue exécutoire le /09/2026, le maire, Vincent BARRAUD

Hôtel de Ville
27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23
mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr

AR Prefecture
017-211701552-20260924-DE092202609010-DE
Reçu le 24/09/2026

Entre :

COMMUNE DE ETAULES, représentée par Monsieur Vincent BARRAUD, Maire, et dont le siège est situé 27 rue Charles Hervé, 17750 ETAULES.

Ci-après désigné « le gestionnaire ».

Et :

La Caisse d'allocations familiales de Charente-Maritime représentée par sa directrice, Madame Gaëlle GAUTRONNEAU, dont le siège est situé 4bis, avenue du Général Leclerc, 17073 LA ROCHELLE CEDEX 9.

Ci-après désignée « la Caf ».

Il est convenu que la convention «Périscolaire» est modifiée dans les conditions fixées aux articles suivants.

Article 1

L'article «**Article 8 – La durée et la révision des termes de la convention** » de la convention initiale est remplacé par l'article suivant :

« Article 8 – La durée et la révision des termes de la convention »

La présente convention de financement est conclue du 01/01/2024 au 31/12/2027.

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs définis dans cette convention. »

Article 2 : INCIDENCES DE L'AVENANT SUR LA CONVENTION

Toutes les clauses de la convention initiale et de son(ses) avenant(s), et leurs annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

Numéro de contrôle de légalité : 017-211701552-2026…….. - DE 092202609010-DE
Reçu en préfecture le /09/2026
Délibération affichée le /09/2026
Délibération rendue exécutoire le /09/2026, le maire, Vincent BARRAUD

Hôtel de Ville
27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23
mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr

AR Prefecture
017-211701552-20260924-DE092202609010-DE
Reçu le 24/09/2026

Article 3 : EFFET ET DUREE DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à compter du 20/07/2026.

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des co-signataires.

Fait à La Rochelle le en 2 exemplaires

La Caf

Mme Gaëlle GAUTRONNEAU
Directrice

Gaelle Gautronneau

Certifié par

Le gestionnaire

M. Vincent BARRAUD
Maire

Numéro de contrôle de légalité : 017-211701552-2026…….. - DE 092202609010-DE
Reçu en préfecture le /09/2026
Délibération affichée le /09/2026
Délibération rendue exécutoire le /09/2026, le maire, Vincent BARRAUD

Hôtel de Ville
27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23
mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr